

PREAVIS INTERCOMMUNAL No 14-2012

Réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre,
à Chavannes-près-Renens, secteur Préfaully/Blancherie

Renens, le 19 mars 2012/ChS/ks

AU CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour but de présenter aux Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Renens et Saint-Sulpice les travaux de réhabilitation d'un tronçon du collecteur Mèbre, situé sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, dans le secteur de l'avenue de Préfaully et la rue de la Blancherie, et d'obtenir le crédit nécessaire à ces travaux. Tant l'ampleur de cet objet que le montant du crédit nécessitent l'approbation des Conseils communaux des cinq communes de l'Entente intercommunale, dépourvue, rappelons-le, de la personnalité morale de droit public.

2. HISTORIQUE

Le collecteur de concentration Mèbre-Sorge, ci-après M+S, a été construit au début des années 60 dans le but d'assainir les rejets d'eaux usées des agglomérations de l'Ouest lausannois.

Avant cette date et lors de la réalisation de cet ouvrage, plus particulièrement du collecteur de concentration de la Mèbre, une partie des égouts des villages de Cheseaux, Romanel-sur-Lausanne, Crissier, Renens et Chavannes-près-Renens se déversait directement dans la rivière la Mèbre, après le transit dans des fosses septiques plus ou moins étanches.

La politique d'assainissement menée conjointement par la Confédération, le Canton de Vaud et les communes riveraines a permis la mise en œuvre de ce collecteur de concentration, afin de redonner à la rivière la Mèbre un aspect acceptable du point de vue écologique.

Actuellement, toutes les zones urbanisées ne sont pas encore raccordées en système séparatif, si bien qu'en cas de forte pluie, la canalisation unitaire se remplit et des déversoirs d'orage évacuent le trop-plein à la rivière.

A ce jour, l'Entente a procédé à la réhabilitation de trois secteurs du collecteur Mèbre :

En 2008, le secteur 1 a été réalisé. Il se situe sur Crissier et Renens. Le tronçon concerné allait de la RC251 jusqu'à la rue de l'Industrie (entrée du voûtage). Des travaux de chemisage intégral et de pose de manchons ont été mis en œuvre. En termes de travaux de génie civil, une traversée du ruisseau de la Mèbre a été modifiée, le diamètre étant trop petit.

En 2010, le secteur 2 a permis de réhabiliter le tronçon allant de la rue de l'Industrie jusqu'à l'avenue de Préfaully à Renens. Ce tronçon se situe sur Renens. Ces travaux ont consisté à des réparations ponctuelles à l'intérieur du voûtage et des chemisages de la canalisation située entre la rue du Simplon jusqu'à l'avenue de Préfaully.

En 2011-2012, le secteur 7 a permis de réhabiliter le tronçon dans le secteur de la Mouline à Chavannes-près-Renens. Ces travaux ont consisté en des réparations ponctuelles de génie civil et des chemisages de la canalisation.

3. INTRODUCTION

A la fin de l'année 2003, l'Entente intercommunale M+S a mis au concours l'étude du PGEEi intercommunal. Le mandat a été attribué au bureau RIBI SA au début de l'année 2004. Une partie de cette étude a été consacrée à l'état des canalisations, qui dresse l'inventaire des défauts constatés par les inspections télévisuelles.

Ce rapport a mis en évidence, sur l'ensemble des tronçons visualisés, les problèmes suivants :

- l'obstruction du collecteur par la pénétration de racines et de corps étrangers ;
- la mauvaise étanchéité due à de la fissuration et au décalage des joints ;
- l'érosion due au vieillissement de la conduite ;
- la réduction ponctuelle du diamètre de la canalisation.

En vue de l'amélioration du transit des EU par le collecteur de concentration M+S et de la recherche de l'amélioration constante de la qualité des eaux de la Mèbre, un programme de réhabilitation des collecteurs de concentration de l'Entente intercommunale M+S est mis sur pied. Le présent descriptif concerne donc la quatrième étape de réhabilitation du collecteur de concentration situé dans le secteur de Préfaully/Blancherie. Cette mesure est la mesure n° 3 du PGEEi.

4. SITUATION

Le collecteur se situe sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens. Le tronçon de ce collecteur est posé dans le lit de la rivière en rive droite.

Coordonnées moyennes : 534'150 / 153'730 - Accès par la rue de la Blancherie.

5. PROJET

Le projet prévoit la réhabilitation du collecteur par un chemisage (gainage) complet de la canalisation existante \varnothing 80 et \varnothing 90 cm.

Des travaux de génie civil permettront de consolider le collecteur sur une longueur de 15 m environ afin de résoudre des problèmes d'érosion de la banquette. Une chambre supplémentaire sera créée.

Un grand arbre situé sur la canalisation est la cause d'importants décalages des joints de la canalisation. Afin d'éviter que les racines continuent à exercer de fortes pressions sur la canalisation et risquer ainsi le déchirement de la gaine, il faut abattre cet arbre.

6. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

6.1 Collecteur chemisé intégralement

Longueur du tronçon, environ 402.00 m.
 Diamètre de la conduite \varnothing 80 cm (170 m).
 Diamètre de la conduite \varnothing 90 cm (232 m).
 Gaine polyester thermodurcissable.

6.2 Travaux de génie-civil

Consolidation de la canalisation sur une longueur de 15 m environ.
 Réalisation d'une nouvelle chambre de visite.
 Dessouchage et évacuation.

6.3 Abattage de l'arbre

Coupe et évacuation du bois.

7. DEBUT ET DUREE DES TRAVAUX

Il est prévu de commencer les travaux à la fin de l'été 2012. Ils dureront 2 mois environ.

8. ADJUDICATION

En application de la législation qui régit les marchés publics du Canton, des communes et des associations de communes, l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge a recouru à la procédure sur invitation.

Le comité d'évaluation était formé de MM. Philippe Porqueddu (bureau Ribli SA), Michel Geissbühler (service d'entretien) et Denis Lang (secrétaire de la Commission). M. Porqueddu fonctionnait en qualité de bureau d'aide au maître de l'ouvrage.

La Commission intercommunale se réunira pour décider de l'adjudication des travaux sous réserve de l'approbation du présent préavis par les Conseils communaux.

9. DEVIS ESTIMATIF

Chemisage complet ⁽¹⁾	Fr.	275'000.--
Travaux de génie civil ⁽²⁾	Fr.	16'000.--
Abattage ⁽²⁾	Fr.	4'000.--
Dessouchage ⁽²⁾	Fr.	1'000.--
Divers (estimation env. 10 %)	Fr.	30'110.--
Honoraires d'ingénieurs civils ⁽³⁾	Fr.	35'000.--
Total intermédiaire	Fr.	361'110.--
TVA 8 %	Fr.	28'890.--
Total TTC	Fr.	390'000.--

(1) - Montant basé sur les soumissions rentrées

(2) - Base sur une offre d'entreprise

(3) - Prestations bureaux SE + Ribl

10. SUBVENTIONS COMMUNALES D'INVESTISSEMENT

L'Entente intercommunale Mèbre-Sorge (ci-après : l'Entente) ne dispose plus d'un fonds de rénovation des ouvrages suffisant pour lui permettre de financer l'investissement faisant l'objet du présent préavis.

Dès lors, afin que l'Entente puisse procéder à la réalisation de cet ouvrage, il est envisagé que les communes qui la composent lui allouent des subventions d'investissement, comme cela a d'ailleurs été mentionné dans le tableau annuel des investissements 2012 annexé au budget de fonctionnement 2012 de l'Entente.

La subvention d'investissement à allouer à l'Entente par chaque commune concernée a été calculée sur la base de la clé de répartition en vigueur :

	Clé de répartition	Montants
Commune de Chavannes-près-Renens	10.95 %	Fr. 42'705.--
Commune de Crissier	43.26 %	Fr. 168'714.--
Commune d'Ecublens	15.07 %	Fr. 58'773.--
Commune de Renens	30.37 %	Fr. 118'443.--
Commune de Saint-Sulpice	0.35 %	Fr. 1'365.--
Totaux	100.00 %	Fr. 390'000.--

11. FINANCEMENT

Incidences financières pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge

Les dépenses d'investissement du présent préavis figurent au plan annuel des investissements 2012 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge (montant prévu : Fr. 395'000.--).

Montant du crédit total souhaité par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Fr. 390'000.--
Mode de financement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Ces investissements seront financés à l'aide des subventions communales d'investissement mentionnées au chapitre 10 du présent préavis.
Amortissement par l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Ces dépenses d'investissement seront amorties immédiatement au moyen des subventions communales d'investissement citées au chapitre 10 du présent préavis.
Charges de fonctionnement pour l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge	Ces investissements n'engendreront pas de dépenses de fonctionnement supplémentaires.

Incidences financières pour la Commune de Renens

Investissements

La subvention communale d'investissements de la Commune de Renens pour la réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Préfaully/Blancherie se monte à Fr. 118'443.-- TTC (Fr. 390'000.-- multiplié par le taux de participation communal de 30.37%).

Plan des investissements

Cette dépense d'investissement n'est pas prévue au plan des investissements 2011 – 2015 (2016 – 2020) puisque le changement de financement est intervenu dans le cadre du budget 2012 de Mèbre-Sorge (voir chapitre 10). Elle figurera dans le compte n° 3861.5620.062"Collecteur intercommunal Mèbre Préfaully-Blancherie".

Coût du capital

Il n'y a pas de coût du capital à calculer, puisque cette subvention communale d'investissements sera amortie dès la fin des travaux et son financement assuré par un prélèvement dans le Fonds de réserve "réseau d'évacuation et d'épuration des eaux", compte n° 9280.01.

Compte de fonctionnement

La subvention communale d'investissements pour la réhabilitation du collecteur intercommunal Mèbre, à Chavannes-près-Renens, secteur Préfaully/Blancherie n'engendrera pas de nouvelles charges annuelles de fonctionnement.

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis No 14-2012 de la Municipalité du 19 mars 2012,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- **AUTORISE** l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre (secteur Préfaully-Blancherie), sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens.
- **ACCORDE** à la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 390'000.-- TTC, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffres 10 et 11.
- **ALLOUE** à l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge une subvention communale d'investissements de Fr. 118'443.--, selon les modalités décrites ci-dessus, sous chiffre 10 et 11.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire.

Elle figurera dans le compte d'investissements du patrimoine administratif, sous le compte n° 3861.5620.062 " Collecteur intercommunal Mèbre Préfaully-Blancherie".

—————

Approuvé par la Commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge dans sa séance du
31 janvier 2012.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 16 mars 2012.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS)

Jean-Daniel Leyvraz

Membres de la Municipalité concernés : Mme Tinetta Maystre
M. Jean-François Clément

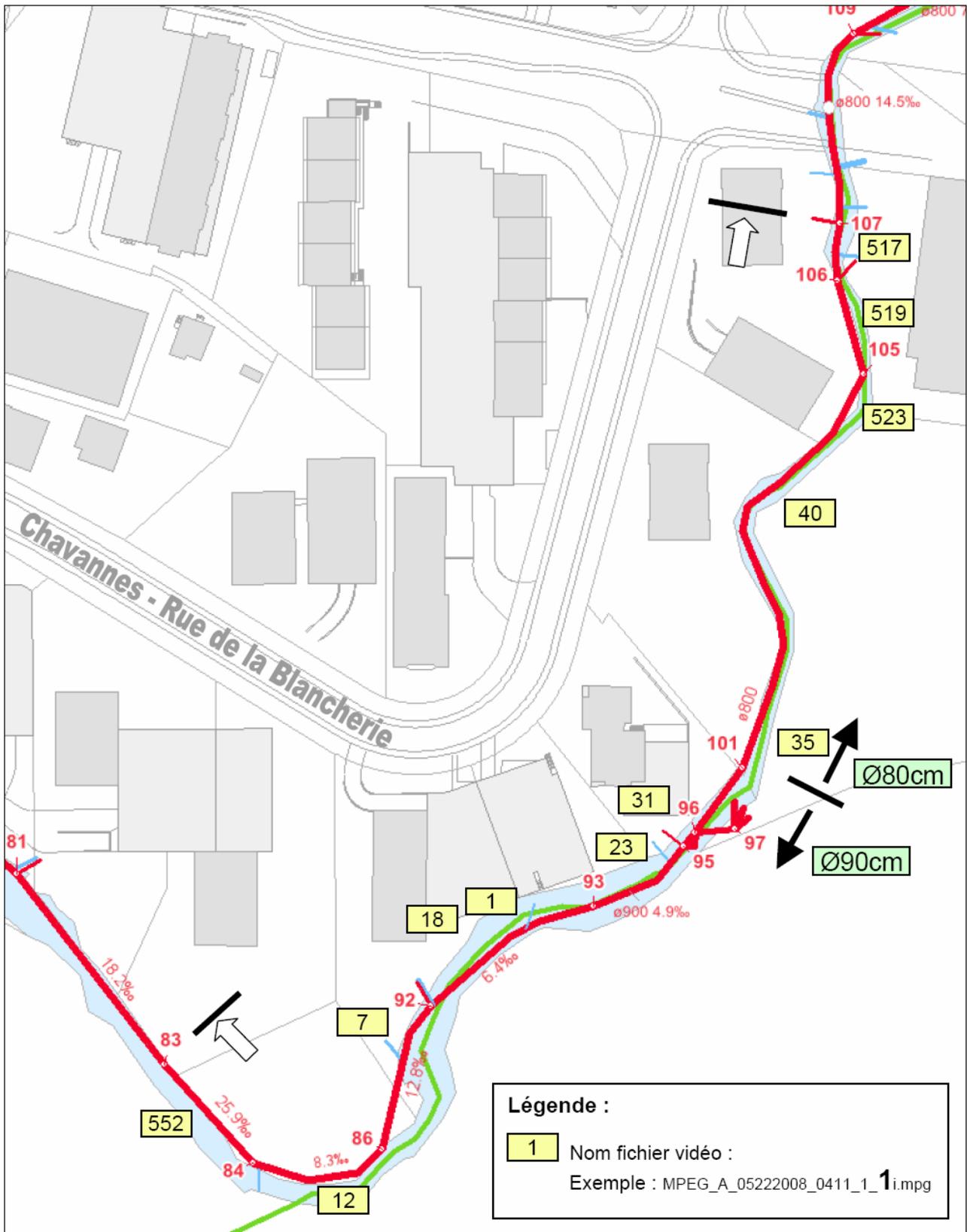
Annexes :

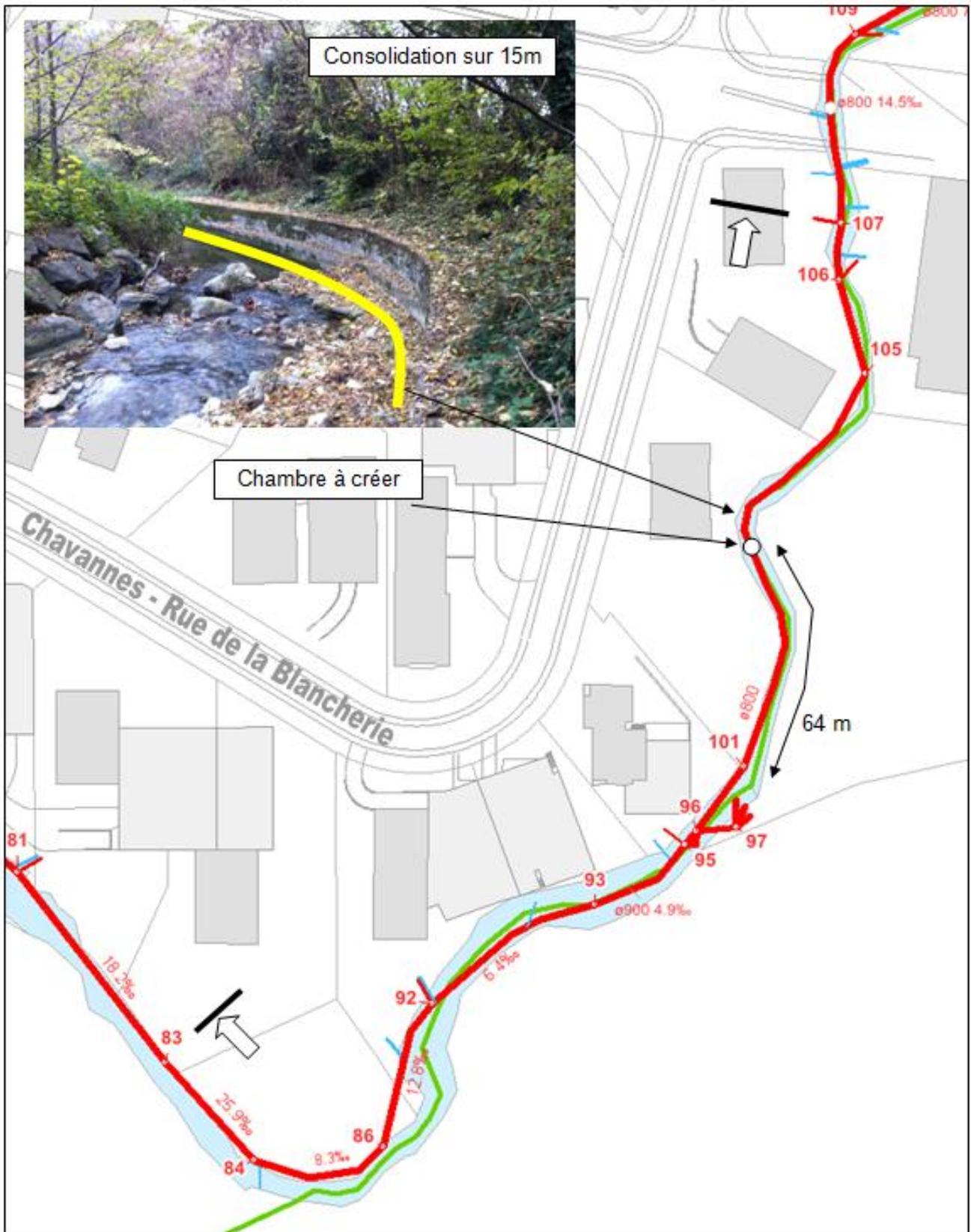
- Plans de situation
- Tableau des investissements 2012 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge

LEXIQUE DES ABREVIATIONS UTILISEES

CN	Carte nationale
M+S	Mèbre-Sorge
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PGEEI	Plan général d'évacuation des eaux intercommunal
SE M+S / MASA	Service d'entretien Mèbre-Sorge / Masotti & Associés SA
SESA	Service cantonal des eaux, sols et assainissement
SFFN	Service des forêts, de la faune et de la nature
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe à la valeur ajoutée

Annexe 1 : Plan de situation relatif aux travaux de chemisage

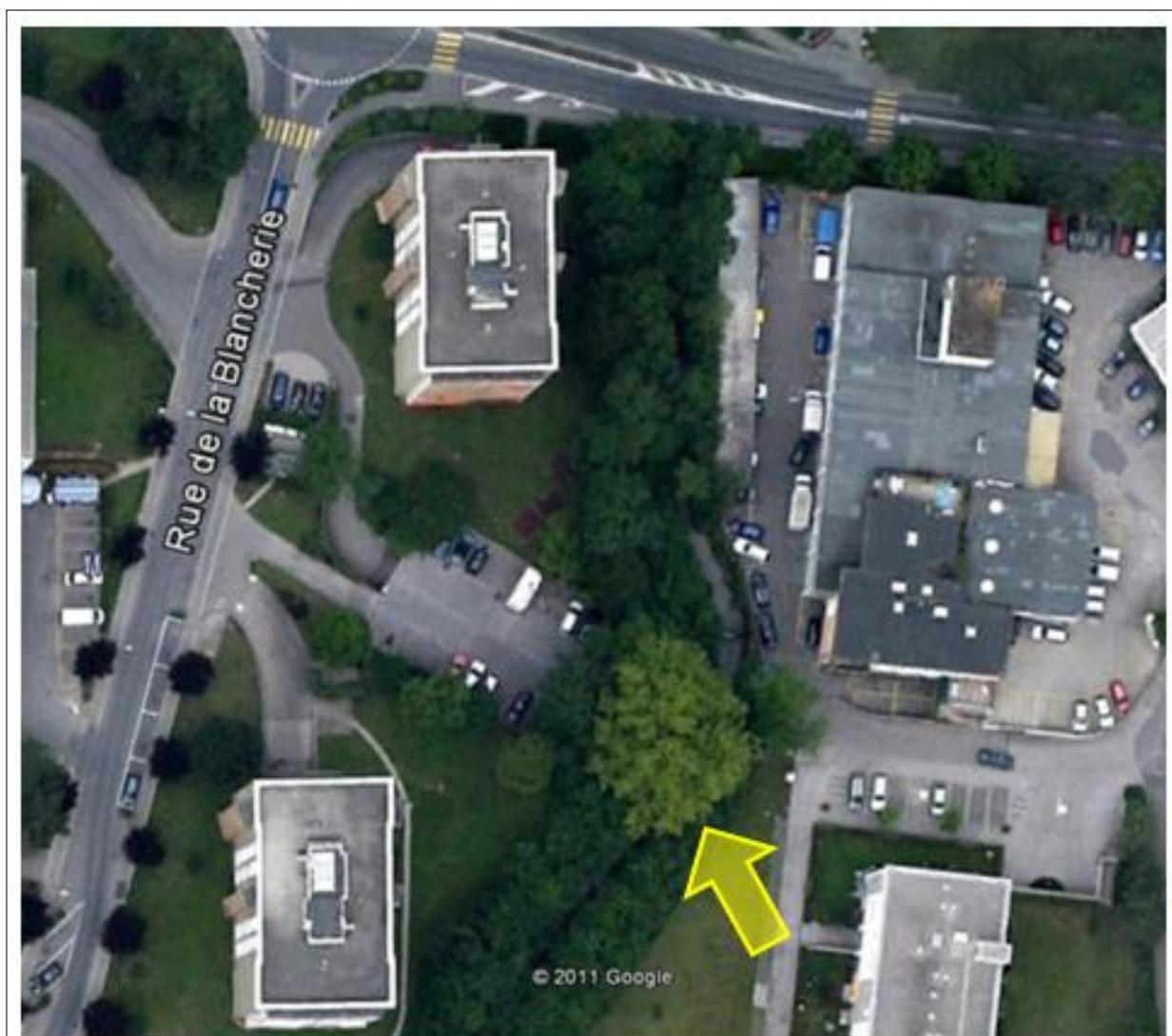


Annexe 2 : Plan de situation relatif aux travaux de génie civil

Annexe 3 : Documents photographiques



Annexe 4 : Arbre à abattre



Compte	Désignation	2012	2013	2014	2015	2016	2017		2019		2021		2023		2025		Totaux
							2018	2020	2022	2024	2026						
460	OUVRAGES D'EPURATION																
460.5010.106	Collecteur Mèbre, 1 dégrilleur déversoir Chavannes-près-Renens					300'000											300'000
460.5010.203	Collecteur Sorge, 1 dégrilleur déversoir - Ecublens	395'000															395'000
460.5010.204	Collecteur Mèbre, réhabilitation secteur 4 Chavannes-près-Renens		425'000														425'000
460.5010.205	Collecteur Mèbre, réhabilitation secteur 5 Chavannes-près-Renens			495'000													495'000
460.5010.206	Collecteur Mèbre, réhabilitation secteur 6 Chavannes-près-Renens				470'000												470'000
460.5010.207	Collecteur Mèbre, réhabilitation secteur 7 Chavannes-près-Renens, La Mouline	240'000															240'000
460.5010.208	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 8 - Ecublens						325'000										325'000
460.5010.209	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 9 Chavannes-près-Renens						445'000										445'000
460.5010.210	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 10 Chavannes-près-Renens							445'000									445'000
460.5010.211	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 11 - Ecublens							340'000									340'000
460.5010.212	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 12 - Ecublens									445'000							445'000
460.5010.213	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 13 - Ecublens										470'000						470'000
460.5010.214	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 14 - Ecublens											350'000					350'000
460.5010.215	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 15 Chavannes-près-Renens												420'000				420'000
460.5010.216	Collecteur Sorge, réhabilitation secteur 16 Chavannes-près-Renens														200'000		200'000
460.5010.217	Collecteur Chamberonne, réhabilitation secteur 17 Chavannes-près-Renens														425'000		425'000
	Investissements bruts	635'000	425'000	495'000	470'000	300'000	770'000	785'000	915'000	770'000	770'000	625'000	625'000	625'000	625'000	625'000	6'190'000

Les charges de fonctionnement, inclues par les investissements à voter, sont estimées à Fr. 15'000.- en moyenne par an (sans les intérêts et les amortissements).